Envoyé en préfecture le 05/06/2026
Reçu en préfecture le 05/06/2026
Publié le
ID : 022-212202188-20260605-2026_060-DE

COMMUNE DE PLOUGRESCANT
CÔTES D'ARMOR

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 05 JUIN 2026

DATE DE CONVOCATION : 01/06/2026 MEMBRES EN EXERCICE : 15 MEMBRES

L'an deux mille vingt-six, le cinq juin à douze heures, le Conseil Municipal de la Commune de PLOUGRESCANT légalement convoqué, s'est assemblé à la Salle du Conseil, sous la présidence de Didier AUZOU, Maire.

PRÉSENTS (13) : Didier AUZOU, Anne LE COADOU, Xavier de ROQUEFEUIL, Jacqueline DRONIOU, Pascal LEMESLE, Alain LE KER, Didier REMOISSONNET, Magali LEMOINE, Magali TOCQUER, Margaux DESCLOZEAUX, Fanny LANDEMAINE, Gilbert DRESCHER, Donaïg LE DÛ

ABSENT (2) : Franck MISUK, donne pouvoir à Anne LE COADOU, Philippe LE SAINT donne pouvoir à Fanny LANDEMAINE

Secrétaire de Séance : Pascal LEMESLE

CIAS – ADHÉSION AU DISPOSITIF « MISSION ARGENT DE POCHE »
Délibération 2026_060

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que le CIAS de Lannion-Trégor Communauté renouvelle, en partenariat avec la Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement des Côtes-d'Armor, le dispositif « Argent de poche » destiné aux jeunes âgés de 14 à 17 ans révolus.

Ce dispositif permet aux jeunes de participer à des missions d'intérêt général au sein de la commune (entretien des espaces verts, classement, rangement, petits travaux de peinture, nettoyage de véhicules ou de matériel, etc.), tout en bénéficiant d'une première expérience citoyenne et professionnelle. Les missions sont réalisées par demi-journées de 3 h 30, sous l'encadrement d'un agent communal, et donnent lieu à une indemnisation de 15 € par mission.

Le dispositif est reconduit cette année avec un portage centralisé de la subvention CAF par le CIAS de Lannion-Trégor Communauté, simplifiant ainsi les démarches administratives pour les communes participantes.

Afin de poursuivre sa participation au dispositif, la commune doit compléter et transmettre à la Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement le bon de commande C3 ainsi que le formulaire d'affiliation. Une convention tripartite entre la commune, le CIAS de Lannion-Trégor Communauté et la Fédération départementale de la Ligue de l'Enseignement sera signée dès sa transmission.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la participation de la commune au dispositif « Argent de poche » ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le bon de commande C3, le formulaire d'affiliation, la convention tripartite ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre du dispositif ;

Pour Extrait Conforme,
Le Maire,
Didier AUZOU.

La Secrétaire de séance,
Pascal LEMESLE.